



Prêt immobilier et tableau d'amortissement

Par **Ladylafee**, le **12/07/2019** à **19:13**

Bonjour à tous !

Petit souci avec ma banque pour notre prêt immobilier.

Nous avons fait le montage financier suivant : 18 mois de franchise avec remboursement des frais intercalaires et assurances, 15 ans de prêt principal et PTZ. Notre remboursement est donc censé se terminer en août 2044. Nous avons signé tout ça dans l'offre de prêt avec un tableau d'amortissement qui précise toutes les échéances. Ce tableau d'amortissement précise bien une période de franchise de 18 mois du 05/02/2018 au 05/07/2019, puis une mise en amortissement du prêt principal du 05/08/2019 au 05/07/2034 soit une période de 179 mois, puis une mise en amortissement du prêt à taux zéro du 05/09/2034 au 05/08/2044, soit une période de 121 mois.

Sauf que maintenant que les fonds sont intégralement débloqués, la banque a modifié notre tableau d'amortissement et a inclus les 18 mois de franchise dans les 15 ans de prêt principal. Le PTZ commence donc plus tôt et nous allons nous retrouver avec doubles échéances. En effet le prêt principal se terminerait toujours en juillet 2034, mais le PTZ commencerait en mai 2033.

La banque est elle autorisée à modifier le tableau d'amortissement sans notre accord ? Si oui pour quel motif ? Pourquoi ce que nous avons signé en offre de prêt n'est il pas respecté ? La banque nous propose d'augmenter nos échéances pendant le prêt principal pour éviter ce chevauchement, mais cela nous met dans une situation financière compliquée.

Merci à tous de vos réponses

B.

Par **Visiteur**, le **12/07/2019** à **22:32**

Bonjour

Je vous invite a prendre contact avec le médiateur de votre banque.